



Compte rendu du comité de suivi  
du programme opérationnel interrégional FEDER  
et de la convention interrégionale de massif  
du 12 juin 2019 à Saint-Gervais-sous-Meymont

---

**Membres présents :**

Sylvain MATHIEU, Président du GIP Massif central, Vice-président du conseil régional Bourgogne Franche Comté,  
Andrea MURGIA, Référent géographique – DG Regio, Commission européenne,  
Vicente RODRIGUEZ SAEZ, Chef adjoint de l'Unité France, DG Regio, Commission européenne,  
Véronique POUZADOUX, Conseillère Départementale de l'Allier,  
Yves LEYCURAS, Association SPORT MAC,  
Philippe CONNAN, IPAMAC,

**Autres participants :**

AUDHUY Véronique, Région Nouvelle-Aquitaine,  
BLANC Jean-Marie, Région Nouvelle-Aquitaine,  
BOISSINOT Marion, GIP Massif central,  
CAZAL Bertrand, CGET Massif central,  
CUCHET Emmanuel, GIP Massif central,  
FOIX Sylvaine, Conseil départemental de la Corrèze,  
GARACHON Sandra, GIP Massif central,  
GIRAUD Stéphanie, SGAR  
GUERIN Jean-Paul, IPAMAC,  
HANNAH Caroline, GIP Massif central,  
LAROUCHE Olivier, Conseil départemental du Rhône,  
LECOMTE Alexandra, GIP Massif central,  
LEYDIER Manon, GIP Massif central,  
MANY Guillaume, GIP Massif central,  
MELAC Pierre-Emmanuel, GIP Massif central,  
MESUROLLE Christine, SGAR Auvergne-Rhône-Alpes,  
PAUT Mickael, Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
PETROSSO Sylvie, GIP Massif central,  
PEYRE Christelle, PNR Livradois Forez,  
PHILIBERT François, SEML Prabouré,  
PROUHEZE Nathalie, GIP Massif central,  
RENAUDEAU Fanny, Conseil régional Bourgogne-France-Comté  
RIBARD Joelle, Conseil régional Occitanie,  
RINGENBACH Sylvain, Communauté de communes Ambert Livradois Forez,  
ROUSSAT Anne, Conseil départemental de l'Allier,  
SEGUIN Florian, GIP Massif central,  
TOURNADRE Christian, CGET Massif central,

Monsieur Dominique VERGNAUD, directeur du Parc naturel régional (PNR) du Livradois-Forez, où se tient le comité de suivi accueille les participants. Le PNR est un territoire innovant, bénéficiaire de fonds Massif central, notamment pour la préservation des forêts anciennes (Feder). Monsieur VERGNAUD souligne l'importance de poursuivre les politiques à l'échelle du massif après 2020.

Monsieur Sylvain MATHIEU, président du GIP Massif central, ouvre la séance et remercie les représentants de la DG REGIO de la Commission européenne, Messieurs Vicente RODRIGUEZ-SAEZ et Andrea MURGIA ainsi que Madame Christine MESUROLLE, SGAR adjointe, qui rappelle que les politiques de Massif s'articulent autour d'une gouvernance spécifique avec un commissariat de massif et un comité de massif. L'objet de ces politiques est de soutenir des projets et des expérimentations pour, ensuite, capitaliser les bonnes expériences.

Un tour de table des participants est effectué (cf. feuille d'émargement).

Sont excusés : les conseillers régionaux et vice-présidents de la Région Nouvelle-Aquitaine, Mesdames Geneviève BARAT et Nathalie DELCOUDERC, et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Messieurs Alain MARLEIX et Emmanuel FERRAND.

## Rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) 2018 – *pour validation*

Nathalie PROUHEZE, directrice du GIP, présente le RAMO 2018 du programme opérationnel interrégional (POI) qui est soumis à la validation du comité de suivi. Cette année il s'agit d'un RAMO complet dont l'enjeu est de permettre le déblocage de la réserve de performance. En 2017 et 2019, les RAMO sont des rapports allégés. Les éléments principaux sont les suivants :

- Programmation 2018 : 5 comités de programmation ont été organisés en présentiel ou consultation écrite : 55 dossiers programmés, 4,2 millions de FEDER attribués soit 10,5% du POI ;
- Paiements 2018 : 46 contrôles de service fait (CSF) soit 4,7 millions d'euros payés ;
- Au total depuis le début du programme : 20 millions d'euros de FEDER programmés soit 50,96% de l'enveloppe du POI et 4,9 millions d'euros payés. Fin 2018, la cible de dégageant d'office n'a pas été atteinte. Des mesures sont prises pour éviter le dégageant d'office en 2019 : renfort des moyens au sein de l'autorité de gestion et externalisation du traitement d'une partie des CSF pour la fin d'année ;
- Cadre de performance : les résultats sont globalement positifs : les valeurs intermédiaires sont atteintes sauf en ce qui concerne l'indicateur financier de l'axe 2 ce qui reflète le retard accumulé sur cet axe. Sur le plan méthodologique, les opérations en cours de réalisation sont comptabilisées ;
- Le POI a fait l'objet d'une révision en 2018 concernant les indicateurs. La 2<sup>ème</sup> version du programme a été adoptée par la Commission européenne le 13 février 2019 ;
- Contrôles au cours de l'année comptable : sur les 7 dossiers concernés par les audits d'opérations, le résultat est positif avec un taux d'erreur inférieur à celui de l'année dernière (2%). 50 contrôles de services faits ont été réalisés. Les contrôles internes n'ont pu être effectués en raison de la vacance du poste de contrôleur (mis à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes). 32 contrôles de conformité ont été réalisés par l'autorité de certification.

- Organisation de l'autorité de gestion : 3 recrutements et 1 départ ainsi qu'une absence de gestionnaire au 2<sup>nd</sup> semestre ; repositionnement de postes au sein du GIP sur les missions transversales (1 responsable juridique du POI et 1 référent gestionnaires et suivi des paiements) ainsi que 4 référents thématiques sur chaque thème du POI. En 2018 : 8,47 ETP ont été dédiés à l'autorité de gestion.
- Partenariat : stabilisation du partenariat après des périodes d'évolutions institutionnelles et politiques.
- Réalisations : avancement de la programmation et des paiements par axe :

Axe 1 : deux appels à projets (pôles de pleine nature et itinérance) et un appel à manifestations d'intérêt (biodiversité) en cours en 2019 vont accélérer la programmation. Le taux de programmation global est de 46%.

Axe 2 : Cet axe a accumulé du retard mais l'animation a été renforcée mi-2018. Le taux de programmation global est de 26%.

Axe 3 : deux nouveaux appels à projets Accueil 2018 et 2019. Le taux de programmation global est de 85%

Axe 4 : Assistance technique. Le taux de programmation global est de 70%.

Madame la SGAR adjointe indique que la filière bois constitue une thématique importante pour l'Etat. Un travail est en cours dans toutes les régions de France pour rédiger des plans forêt bois. Le plan de filière, établi par les professionnels, vise à assurer leur mise en œuvre.

L'articulation de cette filière nécessite un soutien renforcé afin de permettre l'émergence d'actions structurantes.

- Cadre de performance : en 2018, l'atteinte des valeurs intermédiaires des indicateurs permettra de débloquer la réserve de performance. Globalement, les objectifs sont atteints ou dépassés pour tous les indicateurs à l'exception de l'indicateur financier de l'axe 2. Les réserves de performances des axes 1 et 3 pourront donc être débloquentées et la réserve de l'axe 2 pourra être redéployée vers l'axe 3 qui arrive à saturation, sous réserve de validation par la Commission européenne.

Les représentants de la Commission européenne indiquent que le programme se porte bien sur les axes 1 et 3 mais pas sur l'axe 2. Il est demandé d'apporter des précisions dans le RAMO sur les valeurs intermédiaires de l'axe 2 et, en particulier, sur les raisons pour lesquelles l'indicateur de programme (CO04) est largement atteint alors que l'indicateur financier est en retard. L'examen de performance sera réalisé sur la base du RAMO à transmettre le 30 juin au plus tard.

- Synthèse des évaluations : l'évaluation de mise en œuvre a été présentée lors du comité de suivi du 25 mai 2018. Elle soulevait les points suivants :
  - un démarrage rapide mais un état d'avancement contrasté ; un accompagnement humain de qualité auprès des porteurs de projets et un enjeu de simplification,
  - des recommandations : dynamiser la programmation / renforcer la communication et l'animation territoriale / gouvernance et accompagnement des porteurs.

- Problèmes entravant la réalisation du programme : les principaux points identifiés sont : le déséquilibre de la programmation par axe, la typologie spécifique des dossiers, les retards de paiements, Synergie.
- Information et évaluations obligatoires : l'évaluation de mise en œuvre a été finalisée le 5 juillet 2018 et la modification du plan d'évaluation a été validée lors du comité de suivi du 6 décembre 2018. Les évaluations d'impact sont prévues à partir de fin 2019.
- Information et communication : en 2018, les actions suivantes ont été menées : évènement annuel (journée d'information sur les programmes le 12 juin 2018 dans le Morvan), séminaire bois (9 octobre 2018 à Theix, en lien avec le groupe de travail du comité de massif), sessions d'information aux porteurs de projets, création d'outils de valorisation des projets (document « En relief »). Ces actions ont été réalisées, en particulier, grâce au recrutement d'un stagiaire en communication durant 6 mois.

En conclusion, Andrea Murgia rappelle que l'autorité de gestion doit prendre en compte les remarques de la Commission européenne (formulées notamment lors de la réunion technique précédant le comité de suivi) avant d'envoyer officiellement le RAMO. Il rappelle que le RAMO 2018 sert de base à l'examen de performance, d'où son importance.

**Le RAMO est approuvé à l'unanimité par le comité de suivi. Il sera adressé officiellement à la Commission européenne avant le 30 juin 2019.**

## Modification du programme opérationnel – *pour validation*

Le calendrier des différentes versions du POI est présenté :

- Une version 2 du POI a été adoptée en février 2019 (les modifications concernaient les indicateurs),
- Une version 3 sera soumise à la Commission suite à des modifications concernant principalement la maquette financière.

Cette version 3 pourra rassembler plusieurs modifications successives : le dégagement d'office (avant le 30 juin 2019), la réserve de performance (après l'été 2019), des mouvements de maquette liés à l'avancement par axe (validés lors du comité de suivi de décembre 2018).

Sur la base de la maquette financière en vigueur, il est tout d'abord proposé d'affecter la totalité du dégagement d'office (DO) (1 360 647€) à l'axe 2 (axe le plus en retard).

Dans un second temps, il est proposé de reporter la réserve de performance (RP) de l'axe 2 (560 000€) vers l'axe 3.

La répartition par axe serait donc schématiquement la suivante :

- Axe 1 : 21M€
- Axe 2 : 9M€ - 1,3M€ (DO) - 560 000 (RP) = 7M€
- Axe 3 : 8,6M€ + 560 000 (RP) = 9,1M€

Véronique Pouzadoux, conseillère départementale de l'Allier, souhaite connaître les délais de programmation et de modification du programme.

Vicente Rodriguez indique que le dégagement d'office a joué dans la modification de la maquette. Il sera imputé à l'axe 2 et la réserve de performance de l'axe 2 sera basculée sur l'axe 3. Le comité de suivi peut acter maintenant la modification pour prendre en compte le dégagement d'office. Il sera encore possible de programmer jusqu'en 2023. L'important est d'avancer. S'il y a des reliquats, ils pourront être reventilés.

Christian Tournadre du CGET, s'interroge quant à la possibilité de conduire concomitamment deux programmes (2014-2020 et 2021-2027).

Le représentant de la Commission confirme que cela est possible.

Sylvain Mathieu rappelle que l'année dernière le GIP a recruté un chargé de mission Bois pour dynamiser cet axe. C'est un pari qui a été fait pour laisser le temps à l'axe 2 de se lancer.

Véronique Pouzadoux pose la question de l'avancement de l'axe 3 et des montants dédiés à l'appel à projets Accueil.

Nathalie Prouhèze rappelle les enveloppes (2,5M€ en 2018 et 1M€ en 2019) et le fait que cet axe arrivera bientôt à saturation d'où une modification de la maquette financière pour alimenter l'axe 3.

Andréa Murgia indique que techniquement il reste encore le temps de faire des modifications de maquette et que, par ailleurs, il a été pris l'engagement, lors du dernier comité de suivi, de flécher 500 000€ vers l'axe 4 - assistance technique pour le fonctionnement de l'autorité de gestion. La volonté est, mis à part pour le dégagement d'office, de rassembler les modifications après l'été.

Véronique Pouzadoux demande s'il sera possible de modifier le montant de l'axe 1.

Sylvain Mathieu confirme que les mouvements internes à un même axe relèvent d'une décision de l'autorité de gestion et ne nécessitent pas de modification formelle du programme.

**La proposition de modification de la maquette financière du programme relative au dégagement d'office est validée à l'unanimité. La demande de modification officielle sera adressée à la Commission européenne avant le 30 juin 2019.**

Les modifications à venir relatives à la réserve de performance et autres modifications seront soumises au comité de suivi par voie écrite après l'été.

## Etat d'avancement des programmes de Massif au 12 juin 2019

### Avancement du programme opérationnel interrégional Feder

#### Biodiversité (Axe 1) :

Sylvie PETROSSO, référente Biodiversité au GIP Massif central, indique que les taux de programmation et de paiement sont respectivement de 34,5% et 8,16%. Les porteurs de projets attendent fréquemment le solde de leur opération pour faire une demande de paiement (plutôt que de demander un acompte).

Il s'agit de projets variés, souvent en plusieurs phases qui durent sur toute la durée du programme et sont en lien avec les milieux emblématiques du Massif central (tourbières, milieux ouverts herbacés, forêts anciennes), les surfaces, les espèces floristiques et faunistiques préservées. Les projets émanent essentiellement d'associations et de structures publiques.

En termes de perspectives, une dynamique a été enclenchée et relancée grâce à l'appel à manifestations d'intérêt Biodiversité (2019). Des projets sont en cours d'instruction et de dépôt.

#### Pôles de pleine nature et itinérance (Axe 1) :

Pierre-Emmanuel MELAC, référent tourisme de pleine nature au GIP Massif central, communique les chiffres clés relatifs aux pôles de pleine nature : 11,5 M€ d'investissement pour 4M€ de FEDER (112 dossiers) depuis le début du programme. La programmation devrait s'accélérer sur les années 2019 et 2020 avec le dépôt de dossiers d'investissements plus conséquents en termes financiers, les actions conduites jusqu'à maintenant étant principalement liées à l'animation et aux études préalables.

En ce qui concerne l'itinérance : 3 appels à projets ont été organisés entre 2015 et 2017, 8 itinéraires ont été soutenus par le FEDER (+ 1 hors FEDER), 5,5M€ d'investissements pour 2,15 M€ de FEDER. L'appel à projets 2019 est en cours (date limite de dépôt des candidatures : le 12 juillet). Un appel à projets est envisagé pour 2020, les nouveaux itinéraires rendus éligibles à l'appel à projets Itinérance suite à la revoyure de la convention de massif, n'étant pas tous prêts à candidater en 2019. Le pôle de ressources national sports de pleine nature (PRNSN) va initier à partir de cet automne l'animation d'un « réseau des itinéraires du Massif central », similaire à celui qui existe pour les pôles de pleine nature, afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques à destination d'itinéraires « émergents », et d'accompagner ces derniers pour leurs projets Massif central.

#### Bois-construction (Axe 2)

Emmanuel CUCHET, référent sur la thématique bois-construction au sein du GIP, rappelle les chiffres clés sur cet axe : 2,5M€ de Feder programmés et 521 231€ payés.

Il rappelle que le POI intervient sur une petite partie de la filière bois : l'aval (la construction). De nouveaux projets dont celui de France Douglas sont en train de parvenir au GIP.

Le volet prospection de l'axe 2 a été peu mobilisé jusqu'à présent. Le GIP va entamer un travail bibliographique d'une part pour mener une étude prospective des marchés émergents et d'autre part pour faire émerger de nouveaux projets en veille dans certaines entreprises et qui pourraient être éligibles au POI.

Sylvain Mathieu rappelle que René Souchon soutenait qu'il faut travailler de l'aval vers l'amont.

Madame MESUROLLE indique qu'il existe trois massifs dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (Jura, Alpes, Massif central) et qu'il faut trouver une convergence entre les caractéristiques des différents bois qui peuvent répondre à la demande du marché sans se faire concurrence sur des marques.

Monsieur le Maire de Meyderolles souligne la désolation des élus devant la venue de grumiers pour l'exportation de billes. La volonté politique d'utiliser le bois local pour la construction de bâtiments publics souffre du manque de savoir-faire local pour la transformation.

### Attractivité-innovation (Axe 3)

Alexandra LECOMTE, référente sur l'axe 3, communique les chiffres clés du programme sur l'axe 3 : 7,5 M€ de Feder programmés et 2,1M€ payés.

La programmation a été renforcée par 4 appels à projets Accueil depuis le début du programme (dont un en cours). L'accueil représente les 2/3 de la programmation du FEDER de l'axe 3. La politique d'attractivité est illustrée en fin de comité par la présentation de la stratégie du parc naturel régional Livradois-Forez par Christelle PEYRE.

Le tiers restant sur l'axe 3 correspond à des opérations collaboratives ou multipartenaires visant à expérimenter de nouveaux modes de développements. Ce sont des dossiers difficiles à monter du fait de la pluralité des maîtres d'ouvrage et de la fragilité technique et financière des structures associatives.

### Paiements et dégageement d'office

En 2018, le dégageement d'office du POI Massif central s'est élevé à 1 360 647€. En 2019, le niveau de dépenses certifiées à atteindre reste aussi élevé : 8 455 539€. Plusieurs mesures ont été prises pour le traitement des dossiers :

- une équipe de gestionnaires au complet,
- l'externalisation du traitement d'une partie des demandes de paiements (fin des candidatures: 14/06/19),
- la mobilisation du partenariat pour la remontée de projets à programmer (et donc à payer dans les années avenir).

### Avancement de la convention interrégionale de massif

3 intervenants majeurs avec une maquette de 43 Mo d'€ pour l'Etat, 43 Mo d'€ pour les Régions et 10 Mo d'€ pour les Départements. Le montant théorique des engagements est de 7.2 Mo d'€ pour l'Etat et les régions et de 1.6 Mo d'€ pour les départements.

La moyenne annuelle des engagements est de 6.4 Mo d'€ pour l'Etat, 1.5 Mo d'€ pour les régions et 400 000 € pour les départements.

Ainsi, en valeur cumulée des engagements, nous sommes au 01/06/2019 à 26 Mo d'€ pour l'Etat, 6.3 Mo d'€ pour les Régions et 1.5 Mo d'€ pour les Départements.

En ce qui concerne l'évolution des engagements par année, les Départements restent constants, les Régions diminuent leur niveau d'intervention en 2018 et une augmentation de 1Mo d'€ de l'Etat pour répondre à la demande.

La répartition par Région est calculée selon une clé de répartition dite « de Montpellier » qui attribue les montants des participations en fonction des surfaces et de la population.

Concernant les paiements de l'Etat, pour le FNADT, le taux atteint 42 % des crédits engagés et 63% pour les crédits du MAAF.

Concernant la participation à la convention d'EDF pour 10 Mo d'€, Sylvain Mathieu interroge sur son avancement. Une demande de retour d'informations a été formulée par le commissariat de massif sans réponse pour le moment.

Mickaël Paut, chargé de mission à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, s'interroge sur le partenariat avec EDF et sur leur association aux instances de Massif.

Le taux de paiement du FNADT : 42%

Sylvain MATHIEU souhaite comprendre le taux de consommation 2018 des Régions :

Véronique POUZADOUX demande à ce que l'autofinancement des Départements (lorsqu'ils sont porteurs de projets) soit comptabilisé dans la convention de Massif et intégré au tableau.

Christian Tournadre précise que cette démarche a été engagée mais qu'elle nécessite la remontée d'informations des Régions et des Départements, toujours en cours.

## Perspectives 2021 2027

Sylvain Mathieu rappelle la motion votée en comité de Massif central en faveur d'un maintien des enveloppes financières dédiées aux territoires de massif.

Les représentants de la Commission européenne indiquent qu'il s'agit d'une bonne initiative et que le timing est bon. La Commission a émis des propositions pour les prochains programmes concernant les différents règlements et politiques sectorielles. Ces propositions sont toujours en cours de discussion au niveau européen. En fin d'année 2019, le nouveau cadre réglementaire devrait être clair. La Commission européenne souhaite qu'en parallèle toutes les instances réfléchissent à l'architecture des programmes et à leur contenu. L'idée de définir une stratégie allant au-delà des limites administratives est une bonne chose. Pour les prochains programmes, la volonté est de concentrer les ressources et de simplifier les aspects administratifs. Il faudra veiller à ne pas perdre d'argent lorsqu'il y a un vrai besoin sur les territoires. Une question importante sera l'avenir des POI. Vicente Rodriguez demande aux membres du comité de suivi de bien y réfléchir. Plusieurs scénarios sont possibles et permettraient d'éviter les difficultés de l'architecture actuelle. Il est possible de faire mieux à l'avenir.

Sylvain Mathieu indique que le principe d'interrégionalité est conforté et qu'il reste à déterminer les modalités de mise en œuvre. Il rappelle les scénarios possibles : un POI géré par le GIP (Massif central), un POI géré par une Région (comme dans les Alpes et les Pyrénées), un axe interrégional géré par une Région (comme dans le Jura et les Vosges), des axes interrégionaux coordonnés à l'échelle du Massif, des axes montagnes dans chaque programme régional sans coordination entre Régions.

Vicente Rodriguez considère que ce dernier scénario serait un retour en arrière.

Jean-Marie BLANC indique qu'il est possible de conserver des moyens dédiés à la montagne et d'alléger les contraintes de la gestion des fonds.

La Commission attend la feuille de route des Etats membres pour fin juin.

## Calendrier et points divers

Le calendrier du second semestre 2019 est le suivant :

- 10 juillet : comité de programmation et assemblée générale du GIP,
- Septembre-octobre : comité de suivi par consultation écrite (réserve de performance),
- 9 octobre : comité de programmation et assemblée générale du GIP,
- Décembre : comité de programmation par consultation écrite.

Le plan de communication 2019 du POI portera sur les actions suivantes :

- Joli mois de l'Europe: Inauguration de la GTMC le 21/06/19 à Clermont-Ferrand,
- Journées d'information terrain :
  - Présentation/Rappel des programmes Massif central,
  - Témoignages de porteurs de projets,
  - Accompagnement au montage des dossiers et au dépôt de demandes de paiement,
- Réunions d'accompagnement des porteurs de projets (supports sur [www.massif-central.eu](http://www.massif-central.eu))

## Présentation de projets

Deux projets financés par les programmes Massif central sont présentés par les porteurs de projet :

- Faire du Livradois-Forez une terre d'accueil durable, *Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez*
- Ambert-Crêtes du Forez – La nouvelle destination pleine nature entre Auvergne et Rhône-Alpes, *Communauté de communes Ambert-Livradois-Forez – SEML de Prabouré – Commune d'Ambert*

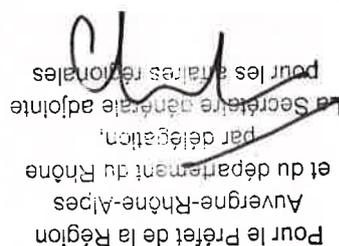
Sylvain Mathieu clôt la séance.

Le Président du GIP Massif central,  
Vice-Président du Conseil régional de  
Bourgogne-Franche-Comté,



**Sylvain MATHIEU**

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet coordonnateur du Massif central,



Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
La Secrétaire générale adjointe  
pour les affaires régionales

**Christine MESUROLLE**